

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 10 Décembre 2019
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 34 Suppléant : 1 Absents : 0 Pouvoirs : 2 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 189/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Usinens, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Décembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL</p> <p>Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p>Absents : /</p> <p>Madame Christine VIONNET est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES - Autorisation du Président de la CCUR à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2020

Vu l'article L1612-1 (alinéa 2) du CGCT, modifié par l'ordonnance N°2009-1400 du 17/11/2009, qui permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (soit 25 %),

Mr le vice-président chargé des finances, propose de recourir à cette possibilité compte tenu des sommes à régler et ce dans l'attente du vote du budget primitif 2020.

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser est en cours d'établissement et permettra de régler les dépenses dont l'engagement a été pris sur l'exercice 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2020, pour le paiement des premières factures de l'exercice 2020 à savoir :

Dénomination des Budgets	Chapitres Dépenses	Montant BP et DM 2019	Montant 25%
Budget Principal	20	418 077.76	104 519.00
	204	0.00	0.00
	21	2 248 085.00	562 021.00
	23	1 758 396.00	439 599.00

Budget Annexe Zone de loisirs	20	38 387.16	9 596.00
	21	66 250.87	16 562.00
	23	590 650.72	147 662.00
Budget Annexe Assainissement	20	280 764,48	70 191.00
	21	397 782.60	99 445.65
	23	2 834 885.91	708 721.00
Budget Annexe Maison de vie	21	128 558.36	32 139.59
	23	115 034.00	28 758.00
Budget Annexe ZAC I		0.00	0.00
Budget Annexe ZAC II		0.00	0.00
Budget Annexe ZAC III		0.00	0.00
Budget Annexe Zone Vx Moulins/Serrasson		0.00	0.00
Budget Annexe ZAE Maboez		0.00	0.00
Budget Annexe ZAE Chambarin		0.00	0.00
Budget Annexe Droit des Sols		0.00	0.00
Budget Annexe Port de Gallatin		0.00	0.00

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification